

Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean-Est
Municipalité d'Hébertville-Station

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité d'Hébertville-Station, tenue dans la salle des délibérations du conseil municipal, le lundi 15 janvier 2024 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur le maire Michel Claveau.

Présents : M. Michel Claveau, Maire
Mme Émilie Vaillancourt, conseillère # 1
M. Robin Côté, conseiller # 2
M. Russel Girard, conseiller # 3
M. Pascal Vermette, conseiller # 5
Mme Lily Paquette, conseillère # 6

Absente : Mme Mylène Blackburn conseillère # 4.

Formant quorum.

Assiste également à la séance : madame Marie-Ève Roy, directrice générale ainsi que monsieur Bryand Tremblay directeur général adjoint et aux opérations.

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

2. ADMINISTRATION

- 2.A) *Lecture et acceptation de l'ordre du jour;*
- 2.B) *Exemption de la lecture des procès-verbaux, séance ordinaire du 4 décembre 2023 et des séances extraordinaires du 11 décembre 2023;*
- 2.C) *Adoption des procès-verbaux, séance ordinaire du 4 décembre 2023, et des séances extraordinaires du 11 décembre 2023.*

DROIT DE PAROLE

4. RÉOLUTIONS

- 4.A) *Règlement 2024-01 – Règlement ayant pour objet d'établir le budget de l'année 2024 et fixer le taux de la taxe générale et répartition locale, les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc, d'égout et d'assainissement des eaux, de fosses septiques, d'ordures et de collecte sélective, ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité pour tous les comptes en souffrance – Avis de motion;*
- 4.B) *Règlement 2024-01 – Règlement ayant pour objet d'établir le budget de l'année 2024 et fixer le taux de la taxe générale et répartition locale, les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc, d'égout et d'assainissement des eaux, de fosses septiques, d'ordures et de collecte sélective, ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité pour tous les comptes en souffrance – Dépôt projet de règlement;*
- 4.C) *Règlement 2024-02 modifiant le règlement 2023-03 concernant la tarification des biens et services municipaux – Avis de motion;*
- 4.D) *Règlement 2024-02 modifiant le règlement 2023-03 concernant la tarification des biens et services municipaux – Dépôt du projet de règlement;*
- 4.E) *Transport adapté Lac-Saint-Jean-Est – Contribution 2024;*
- 4.F) *Dossier de réclamation # 222321-30 – Paiement à FQM assurances;*
- 4.G) *Mandat vérification année 2023;*
- 4.H) *Congrès annuel de l'Association des directeurs généraux du Québec;*
- 4. I) *Usage municipal sur terrains privés en période hivernale – Compensation;*

- 4.J) *Office d'habitation du secteur sud – Contribution municipale;*
- 4.K) *Entente intermunicipale relative à la fourniture de services en gestion des ressources humaines par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;*
- 4.L) *Camping municipal – Demande d'un campeur saisonnier.*

5. DON ET SUBVENTION

- 5.A) *Centre de femmes au Quatre-temps;*
- 5.B) *Centre de ressources pour hommes Optimum.*

6. URBANISME

Aucun dossier.

7. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

8. RAPPORT DES COMITÉS

9. LISTE DES COMPTES

10. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

À 19 h 32, monsieur le maire Michel Claveau préside l'assemblée, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue.

2. ADMINISTRATION

2.A) **LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
R.9907.01.2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que modifié par l'ajout des points suivants :

- 7.A) Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma – Contribution 2024;
- 10.B) Association des personnes handicapées visuelles 02 – Remerciements.

2.B) **EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX, SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 11 DÉCEMBRE 2023**
R.9908.01.2024

Il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'exemption de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 et des séances extraordinaires du 11 décembre 2023 soit acceptée.

2.C) **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX, SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 11 DÉCEMBRE 2023**
R.9909.01.2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Russel Girard et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 et des séances extraordinaires du 11 décembre 2023 soit acceptée.

3. **DROIT DE PAROLE**

Les citoyens présents disposent d'un droit de parole.

4. **RÉSOLUTIONS**

4.A) **RÈGLEMENT 2024-01 – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET DE L'ANNÉE 2024 ET FIXER LE TAUX DE LA TAXE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION LOCALE, LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX, DE FOSSES SEPTIQUES, D'ORDURES ET DE COLLECTE SÉLECTIVE, AINSI QUE LE TAUX D'INTÉRÊT ET DE PÉNALITÉ POUR TOUS LES COMPTES EN SOUFFRANCE - AVIS DE MOTION**
R.9910.01.2024

Je, monsieur le conseiller Pascal Vermette, donne avis qu'à une séance subséquente de ce Conseil, proposerai ou ferai proposer pour adoption, un règlement ayant pour objet d'établir le budget 2024 et fixer le taux de la taxe générale et répartition locale, les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc, d'égout, d'assainissement des eaux, de fosses septiques, d'ordure et de collecte sélective, ainsi que le taux d'intérêt pour tous les comptes en souffrance.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

4.B) **RÈGLEMENT 2024-01 – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET DE L'ANNÉE 2024 ET FIXER LE TAUX DE LA TAXE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION LOCALE, LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX, DE FOSSES SEPTIQUES, D'ORDURES ET DE COLLECTE SÉLECTIVE, AINSI QUE LE TAUX D'INTÉRÊT ET DE PÉNALITÉ POUR TOUS LES COMPTES EN SOUFFRANCE – DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT**
R.9911.01.2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le projet de règlement 2024-01, présenté par la directrice générale, soit accepté.

4.C) **RÈGLEMENT 2024-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2023-03 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX – AVIS DE MOTION**
R.9912.01.2024

Je, madame la conseillère Émilie Vaillancourt, donne avis qu'à une séance subséquente de ce Conseil, proposerai ou ferai proposer pour adoption, un règlement ayant pour objet la tarification des biens et services municipaux modifiant ainsi le règlement 2023-03.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

4.D) **RÈGLEMENT 2024-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2023-03 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT R.9913.01.2024**

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par monsieur et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le projet de règlement 2024-02, présenté par la directrice générale, soit accepté.

4.E) **TRANSPORT ADAPTÉ LAC-SAINT-JEAN-EST – CONTRIBUTION 2024 R.9914.01.2024**

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité s'implique au niveau régulier de transport adapté aux personnes handicapées en acceptant les prévisions budgétaires pour l'année 2024 préparées par la Corporation du Transport adapté Lac-St-Jean-Est. Par conséquent, elle consent à participer au financement d'un tel transport pour personnes handicapées selon les modalités suivantes :

QUE La municipalité remettra à titre de contribution financière à la Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean Est (organisme responsable du transport) au cours de la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 un montant de 2 718 \$ à être versé en un versement pour le 31 mars 2024. Ce montant additionné aux contributions financières des autres municipalités participantes et aux revenus provenant des usagers représentera des prévisions budgétaires de revenus totaux de l'exercice 2024. Ce montant sera additionné aux contributions financières des autres municipalités participantes et aux revenus totaux de 543 241\$ devant être défrayé pour le service régulier de Transport adapté Lac Saint-Jean-Est aux personnes handicapées pour l'exercice de 2024;

QUE la Ville d'Alma accepte, d'une part, que la subvention de 65% des coûts de transport adapté aux personnes handicapées, prévue à l'arrêté en conseil no 2071-79 soit versée directement par le ministère des Transports, de la mobilité durable et l'Électrification des Transports à la Ville d'Alma, porte-parole des municipalités participantes dans ce dossier et d'autre part s'engage à veiller à la saine gestion des sommes attribuées à la Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean Est, ainsi qu'à la réalisation du plan de transport handicapé approuvé par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

4.F) **DOSSIER DE RÉCLAMATION # 222321-30 – PAIEMENT À FQM ASSURANCES R.9915.01.2024**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été tenue responsable pour le dossier de réclamation # 222321-30 pour la somme de 7 780,12 \$;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurance de la municipalité prévoit une franchise d'un montant de 2 500 \$.

POUR CES MOTIFS : il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette, appuyé de monsieur le conseiller Robin Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil verse un montant de 2 500 \$ à FQM Assurances pour régler le dossier # 222321-30.

4.G) **MANDAT VÉRIFICATION ANNÉE 2023**
9916.01.2024

Il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

DE mandater la firme Raymond Chabot Grant Thornton comme auditeur de l'année financière de 2023.

4.H) **CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS**
GÉNÉRAUX DU QUÉBEC
9917.01.2024

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'AUTORISER la directrice générale à assister au Congrès annuel de l'ADMQ qui se tiendra à Québec du 12 au 14 juin 2024 et de défrayer les coûts de repas en lien avec l'évènement et non assumé par l'association des directeurs généraux du Québec.

4.I) **USAGE MUNICIPAL SUR TERRAINS PRIVÉS EN PÉRIODE**
HIVERNALE - COMPENSATION
9918.01.2024

CONSIDÉRANT que la municipalité se doit de trouver des lieux pour pousser la neige afin de dégager les voies publiques sur son territoire

CONSIDÉRANT que la municipalité désire prendre entente avec les propriétaires de deux terrains afin de disposer ladite neige en toute conformité selon la loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par madame la conseillère Lily Paquette et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'ÉMETTRE une compensation de 1 500 \$ à madame Annette Duchesne et madame Chantale Duchesne afin d'user de leur terrain en période hivernale pour la disposition de la neige soit le 15 novembre au 15 avril de chaque année.

QUE monsieur le maire Michel Claveau et madame la directrice générale Marie-Ève Roy soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour que prenne entière effet la présente résolution.

4.J) **OFFICE MUNICIPAL SECTEUR SUD – CONTRIBUTION MUNICIPALE**
9919.01.2024

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité d'Hébertville-Station verse une contribution d'un montant de 3 754 \$ pour l'année 2024.

4.K) **ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES PAR LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST**
9920.01.2024

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à l'embauche de monsieur Gabriel Tremblay-Girard, conseiller en ressources humaines, au début de l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire offrir l'opportunité à ses municipalités membres de bénéficier des services de monsieur Tremblay-Girard;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et ses quatorze (14) municipalités membres désirent conclure une entente intermunicipale pour formaliser l'offre de services mentionnée ci-dessus;

CONSIDÉRANT QUE le mode de fonctionnement de ladite entente est la fourniture de services, conformément aux dispositions du premier paragraphe de l'article 576 du Code municipal du Québec et du premier paragraphe de l'article 468.7 de la loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent conclure une entente pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;

CONSIDÉRANT le projet d'entente préparé à cet effet, lequel est intitulé « Entente relative à la fourniture de services en gestion des ressources humaines par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est »;

CONSIDÉRANT QUE la MRC bénéficie d'une aide financière de 250 000 \$ dans le cadre du volet 4 du Fonds régions et ruralité pour la collaboration intermunicipale, afin de permettre le démarrage de l'entente mentionnée ci-dessus;

POUR CES MOTIFS : il est proposé par monsieur le conseiller Russel Girard et appuyé de monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil municipal d'Hébertville-Station accepte l'entente mentionnée dans le préambule de la présente résolution.

D'autoriser le maire et la greffière à signer ladite entente.

4.L) **CAMPING MUNICIPAL – DEMANDE D'UN CAMPEUR SAISONNIER**
9921.01.2024

CONSIDÉRANT une demande d'installation d'une roulotte de parc de 40 pieds sur son terrain de location au camping municipal d'Hébertville-Station;

CONSIDÉRANT que le campeur saisonnier demande la révision de la réglementation à l'effet que la longueur maximale pour un véhicule récréatif acceptée sur le camping est de 32 pieds;

Il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

DE ne pas modifier la réglementation concernant la grandeur maximale d'un véhicule récréatif sur le terrain du camping municipal.

5. DON ET SUBVENTION

5.A) **CENTRE DE FEMMES AU QUATRE-TEMPS** **9922.01.2024**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par madame Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

QU'UN montant de 100 \$ soit accordé à l'organisme le Centre de femmes au Quatre-temps pour la continuité de leur mission.

5.C) **CENTRE DE RESSOURCES POUR HOMMES OPTIMUM**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

6. URBANISME

Aucun dossier.

7. **AFFAIRES NOUVELLES**

7.A) **FONDATION DE L'HÔTEL-DIEU D'ALMA – CONTRIBUTION 2024** **R.9923.01.2024**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

DE verser la contribution de la municipalité selon l'entente d'un montant de 800 \$ à la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma en guise de don pour 2024.

8. RAPPORT DES COMITÉS

Une période est accordée aux élus afin de faire le compte rendu de leurs comités.

9. LISTE DES COMPTES

R.9924.01.2024

PAYABLES DÉCEMBRE 2023 (FACTURES DE 2023, MAIS PAYÉES EN 2024)	
Nom	Montant
SCIERIE MARTEL BMR ENR.	138.45
DUCHESNE BEAUDOIN ANDY,	962.61
ACCÈS SOUDURE	13.23
ACCÈS SOUDURE	173.61
DANY BRASSARD	197.82
CENTRE DU CAMION ALMA	78.99
EXCAVATION GRANDMONT	927.85

F.Q.M.	220.50
ISABELLE FORTIN	11.32
ISABELLE GAGNON	344.00
HYDRO-QUÉBEC	1 216.65
DF INFORMATIQUE	16.07
JP LAROUCHE & FILS	609.37
LABERGE GUÉRIN ARPENTEURS-GÉOMÈTRES	1 724.63
LIBRAIRIE HARVEY ENR.	179.96
MRC LAC-ST-JEAN-EST	83.53
MRC LAC-ST-JEAN-EST	450.22
UAP INC.	326.35
NUTRINOR	77.79
DÉBOSSÉLAGE SANS PEINTURE PMGL	411.62
PRODUITS SANITAIRES BELLEY INC.	197.82
RONA INC.	101.58
RONA INC.	40.23
SIMARD BOIVIN LEMIEUX	684.25
SIMARD BOIVIN LEMIEUX	1 504.56
SIMARD BOIVIN LEMIEUX	431.16
BRYAND TREMBLAY	40.99
RÉJEAN TREMBLAY	245.36
PASCAL VERMETTE	201.48
GRAPHICA IMPRESSION INC.	508.77
ASPHALTE ULTRA	15 069.02
ASPHALTE ULTRA	-15 069.02
ASPHALTE ULTRA	7 534.51
EXCAVATION R & R INC..	16 069.28
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	898.36
CAISSE POP DES CINQ-CANTONS	3 699.90
ISABELLE FORTIN	565.98
IA GROUPE FINANCIER	897.48
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNI.	319.65
CENTRE AGRICOLE SAGUENAY-	64.33
CENTRE AGRICOLE SAGUENAY-	800.10
COGECO CÂBLE	57.43
MINISTÈRE DU REVENU	15 153.02
PRODUITS DE SUNCOR ENERGIE S.E.N.C.	3 694.13
REVENU CANADA	7 195.95
SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.	3 837.03
GRAND TOTAL	72 907.92
SALAIRES NETS	37 179.99
GRAND TOTAL	110 087.91

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt appuyé par madame la conseillère Lily Paquette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la liste des comptes à payer soit approuvée.

10. CORRESPONDANCE

10.A) **ÉCOLE DU BON CONSEIL – REMERCIEMENT**

L'information est diffusée.

10.B) **ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES VISUELLES 02 -
REMERCIEMENTS**

L'information est diffusée.

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

12. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**
R.9925.01.2024

Monsieur le conseiller Pascal Vermette propose de lever la présente séance à 19 h 59.

Monsieur Michel Claveau,
Maire

Madame Marie-Ève Roy,
Directrice générale